



PROCES VERBAL DE SEANCE du 13 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux le 13 octobre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame DELATTRE, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mmes DELATTRE Nadine - LOREGGIA Laurette – ANSELIN Myriane – MOREAU Nathalie - MM. MASSON Yannick - REMBLIER Stéphane - LANGELLIER Guillaume – LATTANZIO Giuseppe – GARCIA Philippe - LE FOLL Stéphane – SAUDRY Cédric.

ABSENTES EXCUSEES : Mmes DUMONT Audrey – KUPIECKI Isabelle

ABSENTS EXCUSES : MM. HUGER Dominique – BRUNEAU Franck

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MOREAU Nathalie

L'approbation du compte rendu de la séance du 04 octobre 2022 est reportée à la séance suivante.

ORDRE DU JOUR

Adressage de la commune

Madame le Maire informe qu'en vertu de l'article 169 de la loi 3DS concernant l'adressage de la commune, il y a lieu de se conformer aux textes.

Après l'audit de la poste en date du 24 août 2021, le Conseil Municipal décide d'appliquer ces changements :

- 1) Chemin de la Pâture de la Rivière devient Chemin de Champ le Roi
- 2) Rue de Parouzeau au lieu de Hameau de Parouzeau
- 3) Grande Rue à Vimpelles devient Rue des Fermes
- 4) Chemin du Rû devient Rue des Lavandières
- 5) Chemin du Colombier devient Rue du Colombier
- 6) Rue du Colombier devient Rue des Côteaux
- 7) Chemin du Vieux Bray
Chemin des Plantes devient Rue des Sablons

A RENUMEROTER :

- 1- Route de Donnemarie
- 2- Route de Montereau (RD18)
- 3- Chemin des Ormes
- 4- Rue des Fossés (à droite en descendant le pont)
- 5- Rue des Marais (à gauche en descendant le pont)
- 6- Rue du Gué
- 7- Rue des Sablons dans sa totalité

Questions diverses

Monsieur SAUDRY Cédric évoque plusieurs sujets lors de la séance :

- 1- Mettre une grille pour l'évacuation des eaux vers chez Mr et Mme MOURAUD
- 2- Présence de rats rue du Château d'eau
- 3- Crevasse Chemin du Colombier dû aux cailloux blancs
- 4- Trop de véhicules empruntant le sens interdit Chemin du Colombier

Madame le Maire fait le nécessaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.